

13 SEP. 2021

ARRIVÉE

A.D. n° 2021- 1640

***Association d'étude et de la promotion du sport et des activités sportives  
du Massif-Central - Sports***  
**Arrêté portant désignation**

*Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3221-7,  
Vu la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental,  
Considérant que le président du Conseil départemental dispose de la faculté de désigner les  
membres du Conseil départemental qui seront appelés à siéger au sein des organismes  
extérieurs et ainsi à participer à leurs travaux,

*Arrête*

**Article 1er** Est désigné pour représenter le Département de Tarn-et-Garonne à l'association  
d'étude et de la promotion du sport et des activités ,

M. CROS Emmanuel, Vice-président du Conseil départemental,

**Article 2** - Le présent arrêté sera publié. Copie en sera adressée à l'organisme concerné.

**Article 3** - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal  
Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la  
notification à l'organisme.

Fait à Montauban,  
Le 10 SEP. 2021  
Le Président,



Michel WEILL